

## DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

### Déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	ÉRIC LEFEBVRE
Circonscription :	ARTHABASKA

#### DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,  
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
<b>Gala de l'ADISQ</b>	<b>29 octobre 2017</b>
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Billets pour la cérémonie annuelle du 39<sup>e</sup> Gala de l'ADISQ.</b>	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Invitation faite au député d'Arthabaska à assister à la cérémonie annuelle du 39<sup>e</sup> Gala de l'ADISQ.</b>	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) <b>Éric Lefebvre</b>	Date de la déclaration <b>2017-11-03</b>
--	---